

La semaine dernière, nous évoquions l'arrivée en France de Rocket Lawyer et ses projets d'expansion en Europe continentale dans le cadre d'une joint-venture avec ELS (Les Editions Lefebvre Sarrut, propriétaires en France de Dalloz, Editions Législatives et des éditions Francis Lefebvre). Aujourd'hui, c'est un réseau d'avocats, Eurojuris France, qui scelle un partenariat avec eJust, une plateforme d'arbitrage en ligne dont l'objectif affiché est de faire baisser le coût et la durée de traitement des litiges commerciaux.

Comme l'explique une responsable d'e-Just dans le communiqué de presse publié sur le site du Village de la Justice^[1] et également repris par les Affiches Parisiennes^[2], « Eurojuris est un réseau d'avocats et d'huissiers, et eJust est une institution d'arbitrage à la recherche d'un vivier d'arbitres spécialistes et de prescripteurs de la solution eJust, » et d'ajouter « C'est là que les deux volontés d'aller vers l'avant et de démocratiser l'arbitrage se rencontrent. » Eurojuris de son côté, insiste sur la plus-value apportée par les membres du réseau dans leurs futurs rôles d'arbitres eJust.

Ce partenariat est très loin d'être anodin. Eurojuris France regroupe plus de 1000 professionnels du droit sur tout le territoire, essentiellement des avocats mais aussi des huissiers. Conscients des enjeux, les parties ont inclus dans leur communiqué un paragraphe selon lequel ils s'engagent à « mener conjointement les réflexions concernant le marché du droit qui connaît aujourd'hui de profondes mutations liées au digital, à la déjudiciarisation de l'activité et à la libéralisation des prestations juridiques ». Eurojuris France déclare même œuvrer « pour redessiner les contours de la profession ».

Quels enseignements tirer de ce nouvel évènement qui vient secouer un peu plus le marché du droit ?

Le premier enseignement : la capacité d'un réseau de 1000 avocats à reconnaître le bénéfice client apporté par une start-up du droit. Jusqu'à maintenant, les avocats se sont montrés très réservés sur ce sujet, estimant le plus souvent que le coût compétitif et l'aspect pratique des services proposés par ces acteurs étaient au détriment de la qualité et de la sécurité juridique. Par ce partenariat, ce sont 1000 avocats qui tordent le cou à cette idée.

Le second enseignement : le pragmatisme. Eurojuris France aurait pu prendre l'initiative de créer un service d'arbitrage destiné à traiter les litiges commerciaux et de proposer à ses membres d'intervenir en qualité d'arbitre en fonction de leurs compétences et des besoins du litige. Certes... mais Eurojuris ne l'a pas fait. Ce n'est ni son métier, ni sa culture. En revanche, le réseau a estimé que le moment était venu de chercher à travailler en complémentarité avec un de ces nouveaux acteurs. Jusqu'à présent, la quasi-totalité des legal techs recherche des manières de coopérer avec les professionnels du droit. Ce sont ces derniers qui se sont montrés sur leurs gardes.

Le partenariat entre Eurojuris France et eJust mérite enfin d'être analysé car il permet non seulement aux avocats membres d'Eurojuris France de participer au dispositif en tant qu'arbitres mais il va également faire d'eux les prescripteurs d'un nouveau système. En proposant à ses clients de trancher leurs litiges par la plateforme d'arbitrage e-Just, l'avocat Eurojuris va faire participer au développement de la start-up et générer des missions d'arbitrage pour ses confrères du réseau.

A première vue, sous réserve d'éventuels conflits d'intérêts, c'est du « win-win » pour tout le monde.

^[1] Eurojuris France et eJust concluent un partenariat pour promouvoir une résolution des litiges commerciaux, le 12 septembre 2016
En savoir plus sur

<http://www.village-justice.com/articles/Eurojuris-France-eJust-concluent-partenariat-pour-promouvoir-une-resolution,22973.html#kAjEMYETBe7IFIFM.99>

^[2] <http://www.affiches-parisiennes.com/eurojuris-france-et-ejust-signent-un-partenariat-inedit-6560.html>